

LIVRABLE N°1

Checklist IGAS 3 / 6 / 12 mois

Suivi du parcours patient

Cette checklist traduit en pratique quotidienne les exigences du rapport IGAS 2021 et de l'arrêté du 14/11/2018 relatif aux prestations associées à la vente d'aides auditives. Elle a vocation à sécuriser la matérialité des suivis et à rendre votre pratique démontrable en cas de contrôle.

Pourquoi cette checklist ?

L'IGAS a pointé l'incertitude sur l'effectivité des suivis dans son rapport de 2021. Le contrôle d'efficacité immédiate (J0) et les rendez-vous de contrôle à 3, 6 et 12 mois sont prévus par l'arrêté du 14/11/2018. Au-delà de la première année, le suivi biennuel devient un droit du patient — et une obligation traçable du professionnel.

Mode d'emploi. Cocher chaque item au fil de la consultation. Conserver la checklist signée et datée dans le dossier patient (papier ou numérique). Les items sur fond **bleu** sont prévus par le cadre réglementaire ; les items sur fond **orange** sont des bonnes pratiques cliniques recommandées.

Identification patient

À renseigner avant la première visite de contrôle

Nom / Prénom

Date de naissance

Date de pose de l'appareillage (J0)

Type d'appareillage

☐ Classe I (100 % Santé)

☐ Classe II

ORL prescripteur

Médecin traitant

Visite de contrôle à 3 MOIS

Vérification de l'adaptation initiale et de l'efficacité prothétique

CADRE RÉGLEMENTAIRE — ARRÊTÉ 14/11/2018

- ☐ Vérification de l'efficacité de l'appareillage : audiométrie tonale et vocale en champ libre avec appareillage.
- ☐ Contrôle du gain prothétique et ajustement éventuel des réglages.
- ☐ Vérification de la tolérance physique (confort, absence d'irritation, ajustement de l'embout/dôme).
- ☐ Documentation de la durée d'utilisation quotidienne (datalogging).
- ☐ Compte-rendu de visite consigné dans le dossier patient.

BONNES PRATIQUES CLINIQUES

- ☐ Administration d'un questionnaire de satisfaction validé scientifiquement.
- ☐ Évaluation subjective du bénéfice rapporté (situations clés : conversation calme, télévision, restaurant, groupe).
- ☐ Identification d'éventuels signaux d'alerte clinique (acouphènes nouveaux, vertiges, baisse soudaine, douleur).

- ☐ Vérification de la bonne manipulation de l'appareillage par le patient (mise en place, recharge/piles, entretien).
- ☐ Information du patient sur le calendrier de suivi à 6 et 12 mois.

Visite de contrôle à 6 MOIS

Consolidation du bénéfice et adaptation aux situations complexes

CADRE RÉGLEMENTAIRE — ARRÊTÉ 14/11/2018

- ☐ Nouvelle vérification de l'efficacité prothétique en champ libre.
- ☐ Réajustement des programmes selon les retours d'usage du patient (programmes bruit, musique, téléphone...).
- ☐ Vérification de l'état de l'appareillage (entretien, écouteurs, dômes, batteries).
- ☐ Compte-rendu de visite consigné dans le dossier patient.

BONNES PRATIQUES CLINIQUES

- ☐ Re-administration du questionnaire de satisfaction (comparaison à 3 mois — évolution du bénéfice).
- ☐ Évaluation des situations difficiles persistantes (bruit, groupe, téléphone) et adaptation des programmes.
- ☐ Activation et optimisation des fonctions avancées (réduction de bruit adaptative, streaming, programme conduite, etc.).
- ☐ Repérage des signaux d'alerte (asymétrie de bénéfice, plainte disproportionnée, plafonnement du bénéfice).
- ☐ Discussion avec le patient sur les attentes restantes et la coordination avec le prescripteur si nécessaire.

Visite de contrôle à 12 MOIS

Bilan de la première année et passage au suivi biannuel

CADRE RÉGLEMENTAIRE — ARRÊTÉ 14/11/2018

- ☐ Bilan annuel : audiométrie tonale liminaire sans appareillage (suivi de l'évolution de la perte auditive).
- ☐ Audiométrie vocale avec appareillage en champ libre, comparée aux résultats à 3 et 6 mois.
- ☐ Vérification globale du fonctionnement et de l'état de l'appareillage.
- ☐ Nettoyage approfondi, remplacement filtres anti-humidité, dômes, écouteurs si nécessaire.
- ☐ Compte-rendu annuel consigné dans le dossier patient.
- ☐ Information du patient sur le passage au suivi biannuel à partir de la deuxième année.

BONNES PRATIQUES CLINIQUES

- ☐ Administration du questionnaire de satisfaction annuel (questionnaire validé scientifiquement).
- ☐ Comparaison longitudinale du bénéfice (M+3 → M+6 → M+12) — courbe de bénéfice prothétique.
- ☐ Évaluation de l'impact sur la vie sociale, familiale, professionnelle (qualité de vie globale).
- ☐ Détection d'un éventuel plafonnement prothétique nécessitant un avis ORL ou un adressage CHU.
- ☐ Discussion sur le calendrier de suivi pour les années suivantes (au minimum biannuel).
- ☐ Envoi d'un compte-rendu actualisé au médecin prescripteur et au médecin traitant.

Validation et conservation

Cette checklist constitue un document de traçabilité interne. Une fois complétée, elle doit être conservée dans le dossier patient (papier ou numérique) selon la durée légale applicable aux données de santé. Elle peut être présentée en cas de contrôle ARS ou CPAM.

<i>Audioprothésiste (nom, prénom)</i>	<i>Date</i>	<i>Signature</i>

Cette checklist est un outil pédagogique de la formation socle AUDYA. Elle ne se substitue pas aux recommandations professionnelles de référence (formation universitaire, DPC, recommandations Collège National des Audioprothésistes). Sa rédaction s'appuie sur les exigences de l'arrêté du 14 novembre 2018 et les constats du rapport IGAS n°2021-064R / IGÉSR n°2021-206.